



Prélèvement abusif par un fournisseur d'accès internet

Par **nesb106**, le **16/04/2009** à **17:02**

Bonjour,
Je suis abonnée chez le fournisseur d'accès internet Numéricable depuis plus de 8 ans, pour une offre internet+téléphone à 31.90€. N'ayant jamais eu de difficultés ou d'incident bancaire concernant le prélèvement mensuel de 31.90€, je n'ai donc pas prêté attention que ce dit prélèvement ne s'effectuait plus, et ce depuis Novembre 2007. De plus, je n'ai reçu aucun courrier ou appel téléphonique m'en informant. Cependant, au jour d'aujourd'hui, Numéricable a effectué un prélèvement de 568€, sans lettre ni préavis. N'ayant fait aucune opposition à leurs prélèvements, l'erreur vient irremediablement de leur part. Ma question se pose donc sur la légalité de cette démarche, à savoir, Numéricable est-il en droit de prélever cette somme de 568€, sans m'en avertir au préalable ? Si cette pratique n'est pas légale, quel recours puis-je avoir concernant ce fournisseur d'accès internet ?